

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1001

18 avril 2014

### SOMMAIRE

<b>Biscayne Management Services S.A., SPF</b> .....	<b>48048</b>	<b>McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48036</b>
<b>Campifranc S.A.</b> .....	<b>48018</b>	<b>Meuse Invest S.à r.l.</b> .....	<b>48024</b>
<b>CCMP Alaeo Luxco</b> .....	<b>48021</b>	<b>MIM 3 S.A. Luxembourg</b> .....	<b>48035</b>
<b>Cerava Finance S.A.</b> .....	<b>48019</b>	<b>Monitor-IT S.A.</b> .....	<b>48024</b>
<b>Cerava Finance S.A. SPF</b> .....	<b>48019</b>	<b>MTR Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>48045</b>
<b>CEREP II Investment Six S.à r.l.</b> .....	<b>48021</b>	<b>Nereo Finance S.A.</b> .....	<b>48034</b>
<b>Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48016</b>	<b>Nethuns S.A.</b> .....	<b>48028</b>
<b>Cube Re S.A.</b> .....	<b>48019</b>	<b>New Uberior House S.à r.l.</b> .....	<b>48048</b>
<b>Filmland S.A.</b> .....	<b>48014</b>	<b>Nordic Cecilia Four S.à r.l.</b> .....	<b>48022</b>
<b>HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48011</b>	<b>Nordic Wholesale Services S.à r.l.</b> .....	<b>48038</b>
<b>I2FI S.à r.l.</b> .....	<b>48030</b>	<b>Northstar Europe S.A.</b> .....	<b>48033</b>
<b>J&amp;B Concept S.A.</b> .....	<b>48029</b>	<b>Novator (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48038</b>
<b>KPI Retail Property 25 S.à r.l.</b> .....	<b>48039</b>	<b>Op der Gare Lima S.à r.l.</b> .....	<b>48044</b>
<b>Langley ColInvest S.à r.l.</b> .....	<b>48039</b>	<b>Outsider S.A.</b> .....	<b>48043</b>
<b>Les Houches S.A.</b> .....	<b>48007</b>	<b>Pacific Global Management S.à r.l.</b> .....	<b>48044</b>
<b>Les Houches S.A.-SPF</b> .....	<b>48007</b>	<b>Paladin Byron Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>48021</b>
<b>Loire Properties S.à r.l.</b> .....	<b>48028</b>	<b>Pan European Finance Framework AAB S.à r.l.</b> .....	<b>48044</b>
<b>Lux 30 Starlight EUR S.à r.l.</b> .....	<b>48025</b>	<b>Patron Ridlerstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>48045</b>
<b>Lux Car Location SC</b> .....	<b>48024</b>	<b>Pecunia Investments S.A.</b> .....	<b>48048</b>
<b>Lux NKA S.A.</b> .....	<b>48045</b>	<b>PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.</b> .....	<b>48029</b>
<b>Mail Order World S.A.</b> .....	<b>48033</b>	<b>Personec S.à r.l.</b> .....	<b>48047</b>
<b>Masco Europe S.C.S.</b> .....	<b>48030</b>	<b>Pharus Management Lux S.A.</b> .....	<b>48029</b>
<b>McAfee Security S.à r.l.</b> .....	<b>48025</b>	<b>Ranchi Pharma S.A.</b> .....	<b>48002</b>
<b>McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48022</b>	<b>Ranchi Pharma S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial</b> .....	<b>48002</b>
<b>McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48036</b>		
<b>McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>48022</b>		

**Ranchi Pharma S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Ranchi Pharma S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 110.238.

L'an deux mil treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée RANCHI PHARMA S.A., inscrite au R.C.S Luxembourg Section B n°110.238, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, constituée par acte du notaire Joseph ELVINGER en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C n° 58 du 10 janvier 2006.

L'Assemblée est présidée par Me Olivier Martin, Avocat à la Cour ayant son étude sise à L - 1212 Luxembourg, 3 rue des Bains

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Olivier Martin, précité.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. La société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

II. Les actionnaires ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ensemble les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires ayant renoncé expressément aux règles de convocation conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III. La présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'Assemblée qui sont:

1. Adoption par la Société du statut de société de gestion de patrimoine familial conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007

2. Changement de la dénomination sociale en «RANCHI PHARMA S.A. Société de Gestion de Patrimoine Familial»

3. Refonte des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name RANCHI PHARMA S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalized.

**Art. 4.** "The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5 th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11 th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a. a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b. a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c. an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Wednesday in the month of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the Act of May 11, 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") and of the modifying Acts.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: RANCHI PHARMA S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet

ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et aux lois modificatives.

L'assemblée prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «RANCHI PHARMA S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial» et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts dont question ci-après.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin d'adapter les statuts de la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial,

en changeant notamment l'objet social comme dit ci-dessous, de sorte que les statuts de la société, version anglaise et traduction française, se lisent désormais comme suit:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name RANCHI PHARMA S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalized.

**Art. 4.** "The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5<sup>th</sup>, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a. a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b. a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c. an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Wednesday in the month of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the Act of May 11, 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") and of the modifying Acts.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: RANCHI PHARMA S.A. Spf, Société de Gestion de Patrimoine Familial.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et aux lois modificatives.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Martin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/403. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023659/284.

(140028143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Les Houches S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Les Houches S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 177.820.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LES HOUCHES S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Adolphe, (R.C.S. Luxembourg: B 177 820) constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 03 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1764 du 23 juillet 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale GUILLAUME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Bénédicte VERHEYEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Réduction de capital de EUR 319.000,00 (trois cent dix-neuf mille euros) pour le porter de sa valeur actuelle de EUR 350.000,00 à EUR 31.000,00 sans modifier le nombre des actions qui restera fixé à 3.500,

2) Suppression de la valeur nominale des actions,

3) Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 31.000.000,00

4) Adaptation de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente et un millions d'euros (EUR 31.000.000,00) qui sera représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 janvier 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

5) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI,

6) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de LES HOUCHES S.A.»,

7) Modification de l'article 3 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

8) Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»



9) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de trois cent dix-neuf mille euros (EUR 319.000,00) pour le porter de sa valeur actuelle de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,00) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de trente et un millions d'euros (EUR 31.000.000,00) qui sera représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 17 janvier 2017.

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente et un million d'euros (EUR 31.000.000,00) qui sera représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 janvier 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1er, l'article 3 et l'article 19 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de LES HOUCHES S.A.»

**Art. 3.** «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

**Art. 19.** «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, P. GUILLAUME, B. VERHEYEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1026. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014024135/202.

(140029237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

**HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.745.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.745 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 7 May 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1485 dated 14 June 2012 and lastly amended by a deed enacted on 28 February 2013 by the undersigned notary, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1278 dated 30 May 2013.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, HGR (Gibraltar) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 23 (twenty-three) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) to an amount of USD 24,000 (twenty-four thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 324,000 (three hundred twenty-four thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by HGR (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) to an amount of USD 24,000 (twenty-four thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 324,000 (three hundred twenty-four thousand United States Dollars) (the “Share Premium”) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 100 (one hundred United States

Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to USD 325,000 (three hundred twenty-five thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 325,000 (three hundred twenty-five thousand United States Dollars) ( the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of USD 325,000 (three hundred twenty-five thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- HGR (Gibraltar) Limited: 24 (twenty-four) shares.

The notary acts that the 24 (twenty-four) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 24,000 (twenty-four thousand United States Dollars) represented by 24 (twenty-four) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.745 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire instrumentaire le 7 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1485 en date du 14 juin 2012, dernièrement modifié par un acte reçu le 28 février 2013 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1278 en date du 30 mai 2013.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, HGR (Gibraltar) Limited, une société établie et existante selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Que les 23 (vingt-trois) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains) à 24.000 USD (vingt-quatre mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 324.000 USD (trois cent vingt-quatre mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par HGR (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains) à 24.000 (vingt-quatre mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 324.000 USD (trois cent vingt-quatre mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, l'ensemble correspondant à un apport d'un montant total de 325.000 USD (trois cent vingt-cinq mille Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 325.000 USD (trois cent vingt-cinq mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 325.000 USD (trois cent vingt-cinq mille Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- HGR (Gibraltar) Limited: détenteur de l'intégralité des 24 (vingt-quatre) parts sociales.

Le notaire établit que les 24 (vingt-quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 24.000 USD (vingt-quatre mille Dollars Américains), représenté par 24 (vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014024069/184.

(140028681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

**Filmland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen, Halle Bleu.

R.C.S. Luxembourg B 168.950.

L'an deux mille quatorze.

Le treize février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FILMLAND S.A., avec siège social à L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle Kehlen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.950 (NIN 2012 2208 002),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1544 du 20 juin 2012,

au capital social de TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 31.200.-), représenté par trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible."

2.- Modification de l'article 18 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant vingt pour cent (20%) du capital social."

3.- Modification de l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes."

4.- Acceptation de la démission de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. de son poste de réviseur d'entreprises agréé avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797, en tant que commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2016.

6.- Fixation du siège social à l'adresse suivante: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant vingt pour cent (20%) du capital social."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. de son poste de réviseur d'entreprises agréé et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797, en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2016.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à l'adresse suivante: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. KIEFFER, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 février 2014. Relation: ECH/2014/3263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027223/86.

(140033017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.794.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

1) CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VI (CAYMAN), L.P., a limited partnership having its registered office at Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number QH - 62488;

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIB (CAYMAN), L.P., a limited partnership having its registered office at Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number QH - 62487; and

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

3) CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIC (CAYMAN), L.P., a limited partnership having its registered office at Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number QH - 62643;

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the undersigned notary to state that they are the shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company "Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175794, incorporated by deed of the undersigned notary, on 24 January 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1109 of 10 May 2013.

The agenda is worded as follows:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from the Euro to the British Pound.
2. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the conversion of the currency of the share capital of the Company.
3. Miscellaneous.

The Shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to cancel the nominal value of the existing shares.

The Shareholders decide to convert the currency of the share capital of the Company from the Euro to the GBP, at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at 20 December 2013 (i.e. EUR 1 = GBP 0.83480).

*Second resolution*

In order to reflect the above resolution, the Shareholders decide to amend article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The Company's capital is set at twelve thousand five hundred twenty-two British Pounds (GBP 12,522.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares with no nominal value, all fully subscribed and entirely paid-up."



### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000,-).

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1) CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VI (CAYMAN), L.P., un limited partnership ayant son siège social à Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro QH - 62488;

ici représenté par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée,

2) CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIB (CAYMAN), L.P., a limited partnership ayant son siège social à Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro QH - 62487; et

ici représenté par Maître Jean-Louis FROGNET, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

3) CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VIC (CAYMAN), L.P., a limited partnership ayant son siège social à Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro QH - 62643;

ici représenté par Maître Jean-Louis FROGNET, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée "Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.794, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 10 mai 2013.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro à la Livre Sterling.
2. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de la conversion de la devise du capital social de la Société.
3. Divers.

Les Associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Les Associés décident de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au GBP, au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne applicable au 20 décembre 2013 (soit EUR 1 = GBP 0,83480).

#### Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, les Associés décident de modifier l'article l'article 6, alinéa 1 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 12.522,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027135/120.

(140033323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

### **Campifranc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.335.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU

La société TINMARLE COMPANY LIMITED, avec siège social à Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme CAMPIFRANC S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 57.335,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 122 du 13 mars 1997

que le capital social été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 25 février 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 807 du 04 novembre 2000.

Que le capital social est fixé à QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS (EUR 45.734,70), représenté par TROIS CENTS (300) actions sans désignation de valeur nominale,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027692/42.

(140033558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Cube Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.829.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 janvier 2014*

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

*Résolution 1:*

*Nomination du Président du Conseil d'Administration*

Monsieur Loïc Jenouvrier, demeurant professionnellement F-92240 Malakoff, Immeuble Colombus, 166-180 Boulevard Gabriel Péri est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Résolution 2:*

*Délégation de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière*

Le Conseil d'Administration annule les pouvoirs de délégation de la gestion journalière octroyés dans le passé.

En accord avec l'article 10 des statuts et conformément à l'article 94 alinéa 7 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à Marsh Management Services Luxembourg, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, représentée par Claude Weber demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014027690/23.

(140033371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Cerava Finance S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Cerava Finance S.A. SPF).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.025.

—  
L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société de gestion de patrimoine familial CERAVA FINANCE S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 175.025,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial c numéro 774 du 30 mars 2013.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 2.290 (deux mille deux cent quatre vingt dix) actions, d'une valeur nominale de 248 EUR (deux cent quarante huit euros), représentant

l'intégralité du capital social de 567.920 EUR (cinq cent soixante sept mille neuf cent vingt euros) , sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1) Transformation de la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en société anonyme de participation financière; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social et de l'article afférent pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3) Modification de la dénomination de la société en CERAVA FINANCE S.A. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de CERAVA FINANCE S.A.

#### *Première Résolution*

L'assemblée décide de transformer la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en une société anonyme de participation financière («Soparfi»), et de supprimer dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social et de retirer toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale («SPF») de sorte que l'article 4 (quatre) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CERAVA FINANCE S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CERAVA FINANCE S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027695/85.

(140033590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**CEREP II Investment Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.386.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027696/10.

(140033800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.462.741,93.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 17 décembre 2013*

En date du 17 décembre 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes clôturés au 31 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

CCMP Alaeo Luxco

Signature

Référence de publication: 2014027694/17.

(140034055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Paladin Byron Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.836.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 février 2014 entre Saratoga Limited, une société avec adresse au 69 Athol Street, GBM - IM1 1JE Douglas, Ile de Man, immatriculée sous le numéro 082451C avec le Companies House et:

1. Cody J. Smith, une personne physique, né le 7 juin 1957 dans l'état du Colorado, États-Unis d'Amérique et résidant au 7 Sunset Drive, Eaglewood, CO 80113, Etats-Unis d'Amérique;

2. Kevin Y.K. Ho, une personne physique, né le 23 août 1962 aux États-Unis d'Amérique et résidant au 10 The Boltons, Londres SW10 9TD, Royaume-Uni;

3. Group Fortune Holdings Limited, une société avec adresse au Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, immatriculée sous le numéro 652053 avec le Registrar of Companies des Iles Vierges britanniques;

les 15.000 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.- sont réparties comme suit:

\* Saragota Limited, détient 3.750 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.- chacune;

\* Cody J. Smith, détient 3.750 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.-chacune;

\* Kevin Y.K. Ho, détient 3.750 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.-chacune;

\* Group Fortune Holdings Limited. détient 3.750 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.-chacune.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paladin Byron Holdings S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant B

Référence de publication: 2014028028/27.

(140033335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013*

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nordic Cecilia Four S.à r.l.*  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2014028005/15.

(140033767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.385.506,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.329,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on October 21, 2013; such proxy after signature "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.542 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 10 December 2009, and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 February 2010 n°278 page 13335. The Articles were last amended on 17 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 August 2011, n°1933, page 92772.

The appearing party representing the Company's whole share capital requires the notary to enact the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l." to "McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles, so as to reflect the Company's new name, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and forty Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.329,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 octobre 2013; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de "McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.542 (la "Société") et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 10 décembre 2009 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 278, p. 13335 en date du 9 février 2010, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 17 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 août 2011 no. 1933, page 92772.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### Résolution unique:

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société de "McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l." en "McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présent statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts")."

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent quarante euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013 LAC/2013/60279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027966/93.

(140033396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Meuse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.711.

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 31 janvier 2014 que M. Paul DEVONSHIRE a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat au 31 janvier 2014.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société:

- sera composé comme suit à compter du 31 janvier 2014:

\* M. Rachid OUAÏCH, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014027971/15.

(140033388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Lux Car Location SC, Société Civile.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.810.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale du 13 février 2014*

- 1) Monsieur Romuald DECOOL n'est plus associé.
- 2) La société PROGUARD INVEST SA, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B179986, ayant son siège social 82, Grand Rue L-9711 Clervaux, possède 80 parts.
- 3) Madame VAUCORET Cécilia, né le 07 septembre 1987 à Hazebrouck (France), demeurant 5, rue Wurth-Paquet L-2737 Luxembourg, possède 20 parts.
- 4) Madame VAUCORET Cécilia, né le 07 septembre 1987 à Hazebrouck (France), demeurant au 5, rue Wurth-Paquet L-2737 Luxembourg est nommée gérant en remplacement de Monsieur Romuald DECOOL.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014027950/16.

(140033259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Monitor-IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 111.857.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2013*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 5 juin 2013 que:

- La Fiduciaire THE CLOVER S.A. domiciliée, 6, Rue d'Arlon, L-8399 Windhof est confirmée comme commissaire de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en juin 2014

- Les mandats de:

\* Monsieur Georges BOURSCHEID, domicilié 21, Rue des Noyers, L-7303 Steinsel

\* Monsieur Marc LEMMER, domicilié 60, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

\* Monsieur Daniel WAGNER, domicilié 15, Rue du Parc, L-8083 Bertrange

comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2014.

- Le mandat de:



\* Monsieur Marc LEMMER, domicilié 60, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg  
comme administrateur-délégué de la société a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2014.  
- Monsieur Bruno CORNETTE, domicilié 14, Rue du Chaufour, B-6747 Saint-Léger a été nommé comme administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Diégo de Biaso, jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2014.  
- La démission de Monsieur Claude Wéhenkel a été actée par l'Assemblée.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014027986/23.  
(140033819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Lux 30 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.209.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 21 février 2014 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-IX Lux master Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2014027936/19.

(140033625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.401,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.931.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December

In front of Maître Francis Kessler, notary public professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

McAfee European Holdings Limited, a private limited liability company formed under the laws of Malta, with registered office at 171 Old Bakery Street, Valetta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies, under number C 34911 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "McAfee Security S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public established in Luxembourg, on 3 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 57 dated 8 January 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.931 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 7 June 2013, by the undersigned notary, published in the Mémorial number 2005 dated 19 August 2013 (the "Articles").

II.- That the 12,401 (twelve thousand four hundred one) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 28 December 2013 of the current financial year of the Company having started on 1 January 2013;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company;
4. Subsequent amendment of article 11, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the fiscal year of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company, having started on 1 January 2013, as at 28 December 2013 instead of 29 December 2013.

As a result, the current financial year of the Company having started on 1 January 2013 shall end on 28 December 2013.

*Third resolution:*

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company so as to have a financial year ending on the Saturday nearest to December 31 and starting the following day.

*Fourth resolution:*

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 11, paragraph 1 of the Articles so that they shall now be read as follows:

“ **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company’s accounting year is a 52 or 53 week period ending each year on the Saturday nearest to December 31 and starting the following day”.

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

McAfee European Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Malte, avec son siège social sis au 171 Old Bakery Street, La Valette, Malte, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 34911 (l’«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esh-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «McAfee Security S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée par un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire public établi à Luxembourg, le 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 57 daté du 8 janvier 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.931 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 7 juin 2013 par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2005 daté du 19 août 2013 (les «Statuts»).

II.- Que les 12.401 (douze mille quatre cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 28 décembre 2013 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 1 janvier 2013;
3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 11, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2013, au 28 décembre 2013 au lieu du 29 décembre 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1 janvier 2013, sera clôturé le 28 décembre 2013.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société de sorte à avoir un exercice social se terminant le samedi le plus proche du 31 décembre et débutant le jour suivant.

#### *Quatrième résolution:*

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 11, paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société s'étale sur une période de 52 ou 53 semaines se terminant chaque année le samedi le plus proche du 31 décembre et débutant le jour suivant».

Aucune autre modification ne doit être faite à cet article.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027964/143.

(140033992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Loire Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.510.

En date du 7 Février 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- M. Steven Edward Oliver a démissionné de son poste de gérant A avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2014.
- Election de M. Roger Skeldon, né le 14 Novembre 1979 à Tameside, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7-9 Swallow Street, Londres W1B4DE, Royaume-Uni, au poste de gérant A avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2014.

A dater du 1<sup>er</sup> Février 2014 le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Anthony Robert Buckley, gérant A;
- M. Roger Skeldon, gérant A;
- M. Jean-Jacques Josset, gérant B;
- M. Fabrice Mas, gérant B;
- M. Frank W.J.J. Welman, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2014027931/21.

(140033894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Nethuns S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.831.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 30 janvier 2014*

*Septième résolution*

Conformément à l'article 64 (2) de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Marc Augier en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NETHUNS S.A.

Référence de publication: 2014028003/13.

(140033416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 1.000.035,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 163.853.

Suite à la cession de parts sans droit de vote intervenue en date du 21 février 2014 entre PepsiCo Group Holdings International B.V., ayant son siège social au 35, Zonnebaan, 3542EB, Utrecht, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 53029089 auprès du Registre Commercial de la Chambre de Commerce et PepsiCo Group Finance International B.V., ayant son siège social au 35, Zonnebaan, 3542EB, Utrecht, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 53793269 auprès du trade register of the Chamber of Commerce les 10 parts sans droit de vote d'une valeur nominale de USD 1.00 sont transférées à PepsiCo Group Finance International B.V.

- PepsiCo Group Finance International B.V., ayant son siège social au 35, Zonnebaan, 3542EB, Utrecht, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 53793269 auprès du trade register of the Chamber of Commerce détient 10 parts sociales sans droit de vote d'une valeur nominale de USD 1.00 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Group  
Associé Commandité

Référence de publication: 2014028035/20.

(140033925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Pharus Management Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.798.

*Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration datées du 13 décembre 2013*

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de transférer le siège social de Pharus Management Lux SA du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, à compter du 13 décembre 2013.

Le 13.12.2013.

Davide Berra / Sante Jannoni / Davide Pasquali  
Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014028037/14.

(140033736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**J&B Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 32A, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 122.966.

*Extrait de résolutions du 15 novembre 2013*

L'actionnaire décide de prendre les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de Madame Anne VERWERFT du poste de commissaire;
2. Monsieur Benjamin VAN LAERHOVEN n'occupera plus le poste d'administrateur unique;
3. L'actionnaire unique décide de nommer un nouveau conseil d'administration, la durée du mandat sera de 5 ans (et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018).

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Madame Anne VERWERFT, retraitée, née le 15 juillet 1939 à B-Anvers et demeurant à B-2050 Anvers rue Frederik Van Eedenplein 2 est nommée administrateur;

- Madame Sofie STRIELEMAN, employée privée, née le 17 février 1979 à B-Sint-Niklaas et demeurant à Kapelses-teenweg, 42 à B-2930 Brasschaat;

- Monsieur Benjamin VAN LAERHOVEN, né le 8 octobre 1969 à Deurne (Belgique), demeurant au 32A, rue Léandre Lacroix à L - 1913 Luxembourg.

4. L'actionnaire unique décide de nommer comme nouveau commissaire la société LUXREVISION S. à r. l., avec siège social au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg et inscrite au RCS sous la référence Luxembourg B40.140 pour une durée de 5 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni en date du 15 novembre 2013:

Il a décidé de nommer avec un mandat de 5 ans (et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018), Madame Sofie STRIELEMAN, employée privée, née le 17 février 1979 à B-Sint-Niklaas et demeurant à Kapelsesteenweg, 42 à B-2930 Brasschaat au poste de d'administrateur-délégué.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Benjamin VAN LAERHOVEN, né le 8 octobre 1969 à Deurne (Belgique) et demeurant au 32A, rue Léandre Lacroix à L - 1913 Luxembourg a été reconduit pour une durée de 5 ans. (et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018).

Pouvoir de signature des administrateurs-délégués:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué en ce qui concerne la gestion journalière de la société, au-delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

J&B CONCEPT S.A.

Benjamin VAN LAERHOVEN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014027905/40.

(140033534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**12FI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 182.765.

—  
EXTRAIT

Il est noté le changement d'adresse Monsieur Eric FAVRE, agissant en sa qualité de Gérant A de la société comme suit:  
28 rue du Curé, L-1368 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014027904/13.

(140033814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 380.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 68.105.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Masco Europe Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, United States of America and registered with the Delaware Department of State under number 2143248; and

- Masco Corporation of Indiana, a corporation organized under the laws of the State of Indiana, United States of America, having its registered office at 21001, Van Born Road, MI 48180, United States of America and registered with the Indiana Secretary of State under number 197301-555 (the "Shareholders"),

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties hereby represented as described above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "Masco Europe S.C.S.", a Luxembourg limited corporate partnership "société en commandite simple", having its registered office at 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 December 1998, published in the

Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) number 231 of 2 April 1999, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.105 (the “Company”), lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 5 April 2013, published in the Memorial C on 29 June 2013, number 1555.

II.- That the 15,200,000 (fifteen million two hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the amendment of signature power of the Company;
3. Subsequent amendment and restatement of article ten. -of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is unanimously resolved to clarify and amend the signature power of the Company as follows:

The commandité (general partner) shall have the right to bind the Company with its sole signature.

The shareholders of the Company (i.e. the general partner (“associé commandité”) and limited “sleeping” partner(s) (“associés commanditaire(s)”), through a shareholders’ meeting or shareholders’ resolution, shall have the power to appoint specially authorized persons.

Each specially authorized person shall have the power to bind the Company by his single signature for any contracts and/or actions involving a consideration not exceeding EUR 100,000 (one hundred thousand Euro).

#### *Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is unanimously resolved to amend and restate article ten.- of the articles of association of the Company so that to read as follows:

“ **Art. 10.** The commandité shall be solely responsible for managing the activities of the Company.

The commandité is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, and disposition on the Company’s interest.

The commandité (general partner) shall have the right to bind the Company with its single signature.

The shareholders of the Company (i.e. the general partner (“associé commandité”) and limited “sleeping” partner(s) (“associés commanditaire(s)”), through a shareholders’ meeting or shareholders’ resolution, shall have the power to appoint specially authorized persons.

Each specially authorized person shall have the power to bind the Company by his single signature for any contracts and/or actions involving a consideration not exceeding EURO 100,000 (one hundred thousand Euro).”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Masco Europe Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Département d'Etat du Delaware sous le numéro 2143248; et

- Masco Corporation of Indiana, une société régie par les lois de l'Etat de l'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 21001, Van Born Road, MI 48180, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Indiana sous le numéro 197301-555 (les «Associés»),

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ici représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de «Masco Europe S.C.S.», une société en commandite simple luxembourgeoise ayant son siège social sis au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, constituée par acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 231 du 2 avril 1999, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.105 (la «Société»), dernièrement modifié par acte dressé par Maître Francis Kessler, précité, en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, le 29 juin 2013, numéro 1555.

II.- Que les 15.200.000 (quinze millions deux cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés déclarent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification du pouvoir de signature de la Société;
3. Modification subséquente et refonte de l'article dix. -des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est unanimement décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est unanimement décidé de clarifier et de modifier le pouvoir de signature de la Société comme suit:

L'associé commandité a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Les associés de la Société (c'est-à-dire l'associé commandité et le(s) associé(s) commanditaire(s)) ont le pouvoir, par une réunion d'associés ou une résolution d'associés, de nommer des personnes spécialement autorisées.

Chaque personne spécialement autorisée a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour tout contrat et/ou action impliquant une contrepartie ne dépassant pas 100.000 EUR (cent mille Euros).

#### *Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, il est unanimement décidé de modifier et de refondre l'article dix.- des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 10.** La société est gérée exclusivement par l'associé commandité qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition des intérêts de la Société.

L'associé commandité a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.



Les associés de la Société (c'est-à-dire l'associé commandité et le(s) associé(s) commanditaire(s)) ont le pouvoir, par une réunion d'associés ou une résolution d'associés, de nommer des personnes spécialement autorisées.

Chaque personne spécialement autorisée a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour tout contrat et/ou action impliquant une contrepartie d'une valeur ne dépassant pas 100.000 EUR (cent mille Euros).»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027962/149.

(140033989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Northstar Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 146.664.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 19 février 2014,*

*Résolution:*

L'assemblée des actionnaires a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, BDO Audit, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L- 2013 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels à clôturer au 31 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northstar Europe S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014028016/16.

(140033695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**M.O.W. S.A., Mail Order World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.043.

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAIL ORDER WORLD S.A.», ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 043, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2874 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés le 15 janvier 2009 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel JARRY, consultant, demeurant à 58 chemin des Collettes, 06800 Cagnes-sur-Mer (France).

Le président désigne comme secrétaire Maître Audrey SEBE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Arnaud SCHMITT, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à QUATRE-VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (82'450.- EUR) et divisé en huit mille deux cent quarante-cinq (8'245) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1 Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 25c Boulevard Royal;

2 Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts de la Société;

3 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 25c Boulevard Royal;

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts de la Société, dans sa version anglaise et dans sa traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «The registered office is in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg»

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg»

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cent euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JARRY, A. SEBE, A. SCHMITT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2014. Relation: DIE/2014/752. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027974/60.

(140033488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Nereo Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 117.917.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extra ordinairement en date du 29 juin 2013:

Monsieur Robert DE LUCA actuel administrateur, a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Monsieur David RAVINA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont Saint Martin (France), domicilié au 42, rue Montrant F-54650 Aulnes a été nommé administrateur. Il reprend le mandat de son prédécesseur.

Madame Valérie WESQUY, actuelle administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014028010/14.

(140033907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

### **MIM 3 S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.134.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MIM 3 S.A. Luxembourg, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182134, constituée en date du 26 novembre 2013 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 66 en date du 8 janvier 2014 la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La séance de l'assemblée est ouverte par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de président,

et qui désigne en qualité de secrétaire Madame Betty Kizimalé-Grant, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit en qualité de scrutateur Maître Carolyn Prestat, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'indiquer que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la Société afin de retirer la mention d'activité de preneur d'instruments financiers, l'objet social devant avoir la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortunes et de family office, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y relatives.

La Société peut également exercer les activités de réception et transmission d'ordres et de conseil en investissement, ainsi que les activités de conseil aux entreprises en matière de structure du capital, de stratégie industrielle et de questions connexes, de conseil et services en matière de fusions et de rachat d'entreprises et de recherche en investissements et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers.

La Société peut détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou y relatif, ou susceptibles de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

La Société peut donner des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus.»

et modification de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter ce changement;

2. Divers.

II. Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société afin de retirer la mention d'activité de preneur d'instruments financiers, décidant par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter ce changement, la teneur dudit article 4 étant désormais la suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortunes et de family office, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y relatives.

La Société peut également exercer les activités de réception et transmission d'ordres et de conseil en investissement, ainsi que les activités de conseil aux entreprises en matière de structure du capital, de stratégie industrielle et de questions connexes, de conseil et services en matière de fusions et de rachat d'entreprises et de recherche en investissements et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers.

La Société peut détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou y relatif, ou susceptibles de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

La Société peut donner des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En général, la Société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec l'objet social décrit ci-dessus.»

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué environ à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Feitler, B. Kizimalé-Grant, C. Prestat, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2014. REM/2014/263. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027984/86.

(140034168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 90.667,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.254.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.329,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on October 21, 2013; such

proxy after signature "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.254 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 2 December 2010, and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2011 n°212 page 10153. The Articles were last amended on 21 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 March 2011, n°578, page 27711.

The appearing party representing the Company's whole share capital requires the notary to enact the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l." to "McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles, so as to reflect the Company's new name, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and forty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.329,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 octobre 2013; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de "McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.254 (la "Société") et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 2 décembre 2010 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 212, p. 10153 en date du 2 février 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 mars 2011 no. 578, page 27711.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique:*

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société de "McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l." en "McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l.", qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présent statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts")."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent quarante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027968/94.

(140033445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Nordic Wholesale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.759.

*Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013*

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nordic Wholesale Services S.à r.l.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014028007/15.

(140033756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Novator (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.887.

**EXTRAIT**

- Il résulte des statuts de la société en date du 12 Avril 2010 la nomination de Monsieur Jan Rottiers en tant que directeur manager ayant comme adresse le 25 C boulevard Royal L-2449 Luxembourg-Luxembourg.

- Il résulte en date du 05 Mai 2010 la nomination de Madame Anna-Kreeta Rantamaa en tant que directeur manager ayant comme adresse le 25 C boulevard Royal L-2449 Luxembourg-Luxembourg.

Veuillez noter la modification des adresses des personnes du Conseil de gérance:

- Monsieur Jan Rottiers ayant désormais comme adresse le 25 C boulevard Royal L-2449 Luxembourg-Luxembourg.  
 - Monsieur Sigthor Sigmarsson ayant désormais comme adresse Odinsgata 7,101 Reykjavik-Islande.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Pour extrait conforme.  
 Luxembourg, le 24 février 2014.  
 Référence de publication: 2014028009/19.  
 (140033581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**KPI Retail Property 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
 R.C.S. Luxembourg B 114.515.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 30 décembre 2013*

Par les résolutions du 30 décembre 2013, les associés de la société ont décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée KPI Retail Property 25 S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à l'actionnaire.
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 30 décembre 2013.  
 Référence de publication: 2014027921/20.  
 (140033785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Langley ColInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
 R.C.S. Luxembourg B 178.374.

—  
 In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of January,  
 before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
 there appeared:

(1) Langley LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178308,

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,  
 by virtue of a proxy under private seal given on 22 January 2014; and

(2) Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 179542 ("Triton Luxembourg GP Langley S.C.A."),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,  
 by virtue of a proxy under private seal given on 22 January 2014,  
 (the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the shareholders of Langley ColInvest S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of the undersigned notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg dated 19 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2043 of 22 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178374 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the

last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 28 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2785 of 7 November 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand four hundred fourteen euro and thirty-eight cent (EUR 1,414.38) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) to nineteen thousand four hundred fourteen euro and thirtyeight cent (EUR 19,414.38).

2 To issue one hundred forty-one thousand four hundred thirtyeight (141,438) new class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing class A shares.

3 To accept subscription by Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., for these one hundred forty-one thousand four hundred thirty-eight (141,438) new class A shares, by converting part of the share premium attached to the class A shares in a total amount of one thousand four hundred fourteen euro and thirty-eight cent (EUR 1,414.38).

4 To amend the first paragraph of article 5, article 27 and article 28 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase and to change the distribution and liquidation clauses.

5 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand four hundred fourteen euro and thirtyeight cent (EUR 1,414.38) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) to nineteen thousand four hundred fourteen euro and thirty-eight cent (EUR 19,414.38).

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one hundred forty-one thousand four hundred thirty-eight (141,438) new class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing class A shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registred with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 179542 (the "Subscriber"), represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for one hundred forty-one thousand four hundred thirty-eight (141,438) of the new class A shares, and to fully pay in the nominal value of these shares by converting part of the share premium attached to the class A shares in a total amount of one thousand four hundred fourteen euro and thirty-eight cent (EUR 1,414.38).

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5, article 27 and article 28 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at nineteen thousand four hundred fourteen euro and thirty-eight cent (EUR 19,414.38) divided into one million three hundred forty-one thousand four hundred thirty-eight (1,341,438) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares"), and six hundred thousand (600,000) class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B Shares"), all of which are fully paid up."

As a result, article 27 shall from now on read as follows:

"From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:



- first, each Class A Share (if any) shall entitle to receive a cumulative dividend in an amount of ten per cent (10%) per annum of the subscription price of such Class A Share, consisting of its nominal value and any payment of share premium thereon, then,

- all the remainder of the net profits (once all distributions on the Class A Shares have been made) shall be allocated pro rata among the Class B Shares”

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The Manager (s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 28 shall from now on read as follows:

“The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company’s debts and liabilities;

(ii) second, to the holder(s) of Class A Shares for (a) the repayment of the nominal value and share premium paid on the Class A Shares and (b) the payment of the accrued but unpaid amount of the cumulative dividend as further detailed in the dividend distribution clause;

(iii) third, pro rata among the holder(s) of Class B Shares.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Langley LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178308,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, résidant à Luxembourg

en vertu d’une procuration sous seing privée donnée en date du 22 janvier 2014; et

(2) Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179542 (“Triton Luxembourg GP Langley S.C.A.”),

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privée donnée en date du 22 janvier 2014,

(les «Associés»).

Lesdites procurations seront annexées au présent acte à des fins d’enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d’acter que les Associés sont les associés de Langley Colinvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2043 en date du 22 août 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

178374. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2785, en date du 7 novembre 2013.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille quatre cent quatorze euros et trente-huit centimes (EUR 1.414,38) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) à dix-neuf mille quatre cent quatorze euros et trente-huit centimes (EUR 19.414,38).

2 Émission de cent quarante et un mille quatre cent trente-huit (141.438) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

3 Acceptation de la souscription par Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., de cent quarante et un mille quatre cent trente-huit (141.438) de ces nouvelles parts sociales de catégorie A, en convertissant une partie de la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie A d'un montant total de mille quatre cent quatorze euros et trente-huit centimes (EUR 1.414,38).

4 Modification du premier alinéa de l'article 5, article 27 et article 28 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et de modifier les clauses concernant la distribution des bénéfices et la liquidation.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille quatre cent quatorze euros et trente-huit centimes (EUR 1.414,38) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) à dix-neuf mille quatre cent quatorze euros et trente-huit centimes (EUR 19.414,38).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre cent quarante et un mille quatre cent trente-huit (141.438) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

#### *Souscription - Paiement*

A alors comparu Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179542 (le «Souscripteur»), représentée comme indiqué ci-dessus.

Le Souscripteur déclare souscrire à cent quarante et un mille quatre cent trente-huit (141.438) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de libérer entièrement la valeur nominale de ces parts sociales en convertissant une partie de la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie A d'un montant total de mille quatre cent quatorze euros et trente-huit centimes (EUR 1.414,38).

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5, l'article 27 et l'article 28 pour refléter les résolutions ci-dessus.

Le premier paragraphe de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à dix-neuf mille quatre cent quatorze euros et trente-huit centimes (EUR 19.414,38) divisé en un million trois cent quatorze mille quatre cent trente-huit (1.314.438) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»), et six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»), celles-ci étant entièrement libérées.»

L'article 27 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) donne droit à un dividende cumulatif de dix pour cent (10 %) par année du prix de souscription de ces Parts Sociales de Catégorie A, consistant en leur valeur nominale et tout paiement d'une prime d'émission sur celles-ci; puis

- l'intégralité du solde des bénéfiques nets (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des Parts Sociales de Catégorie A ont été réalisées) sera distribuée pro rata parmi les Parts Sociales de Catégorie B.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, et aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B. Le Gérant ou les Gérants fixe la date du versement de ces avances de paiement.»

L'article 28 sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A pour (a) le remboursement de la valeur nominale et la prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Catégorie A et (b) le paiement du montant du dividende cumulatif plus amplement détaillé dans la clause concernant la distribution des dividendes;

(iii) en troisième lieu, pro rata parmi les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de capital ci-dessus sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2014. REM/2014/286. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027925/228.

(140034201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

### **Outsider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 57.205.

#### *Procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 6 février 2014*

L'actionnaire unique, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *1<sup>er</sup> Résolution*

L'actionnaire unique révoque le commissaire aux comptes LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

##### *2<sup>ème</sup> Résolution*

L'actionnaire unique nomme comme commissaire aux comptes, la société NORDOCOM SÀRL, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 55862, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2 rue des Gaulois, jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice social 2018.

Ce commissaire aux comptes est désigné à compter de la présente décision et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*3<sup>ème</sup> Résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer son siège au 2 rue des Gaulois - L 1618 Luxembourg.

M. Philippe Colin  
*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2014028025/23.

(140033616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 149.551.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2014*

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2014 que:

- Acceptation de la démission de Mr Paul Johnston, avec adresse professionnelle, 39, St James Street, GB-SW1A1JD, de ses fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat.

- La nomination d'un gérant de catégorie A de Monsieur Silvio Scaglia, avec adresse privée, 20, Curzon Street, GB - W1J7TD, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014028027/19.

(140033364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Op der Gare Lima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7448 Lintgen, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014028024/10.

(140033869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Pan European Finance Framework AAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.613.

Il résulte du conseil de gérance de la Société du 31 janvier 2014 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028029/14.

(140033387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Patron Ridlerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.140.

Il est porté à la connaissance de tiers que Patron Weisshorn S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 179144, associé de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 6 décembre 2013 et s'appelle depuis lors Patron Ridlerstrasse Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2014028031/14.

(140033643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Lux NKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 181.177.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de LUX NKA S.A., tenue au siège social le 17 Février 2014 à 15 heures*

*Résolution*

1. L'Assemblée approuve:

- la radiation, à compter de ce jour, du mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Gérard LUSATTI avec effet immédiat.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 15h30 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2014027953/16.

(140033509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**MTR Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 184.685.

**STATUTS**

L'an deux mil quatorze, le treize février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Veniero BABINI, né à Siracuse, Italie, le 8 avril 1933, domicilié à 4 Rue du Kiem L-8030 Strassen, ici représenté Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L- L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prestations de services concernant les technologies de l'information et de la communication.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "MTR Solutions S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Veniero BABINI, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Ricardo Jorge TAVARES SILVEIRA, né le 29 décembre 1982 à Vale de Cambra, Portugal, domicilié à 128 route de Kayl, L-3514 Dudelange.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2014. Relation: LAC/2014/7306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014028000/118.

(140033537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

#### **Personec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.754.

#### *Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013*

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Personec S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014028036/15.

(140033743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**New Uberior House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.262.

1. CADOGAN INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 124.671,

2. BAINBRIDGE II PROPERTIES Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 135.199,

Pursuant to a sale and purchase agreement dated 17 February 2014, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from BAINBRIDGE II PROPERTIES Sàrl to CADOGAN INVESTMENTS S.A.

Consequently, CADOGAN INVESTMENTS S.A. became the sole shareholder of the Company.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

1. CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 124.671,

2. BAINBRIDGE II PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 135.199,

Conformément à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 17 février 2014, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par la société BAINBRIDGE II PROPERTIES Sàrl à la société CADOGAN INVESTMENTS S.A.

Par conséquent, la société CADOGAN INVESTMENTS S.A. est devenue l'associé unique de la Société.

Référence de publication: 2014028012/29.

(140033897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 104.565.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société PECUNIA INVESTMENTS S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104565.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2014028051/12.

(140033381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

**Biscayne Management Services S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031592/9.

(140035178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---